



Livret n°6

Votre départ à préparer sereinement

Vous quittez votre logement.
Veillez à ne rien oublier pour que
votre départ se passe en douceur.





VOUS DÉMÉNAGEZ ! POUR UN DÉPART EN DOUCEUR, ANTIN RÉSIDENCES VOUS GUIDE ÉTAPE PAR ÉTAPE

▶ DONNEZ VOTRE CONGÉ EN TEMPS ET EN HEURE

Votre préavis est de 3 mois ou d'1 mois selon la situation de votre ville (zone tendue ou non tendue).

Pour consulter la liste des villes classées en zone tendue : service-public.fr

Votre lettre de congé doit être adressée par **courrier recommandé avec accusé de réception** à votre direction territoriale au minimum 3 mois avant la date de départ souhaitée.

Votre préavis peut être réduit à :

- **2 mois** en cas d'attribution d'un logement conventionné chez un autre bailleur.
- **1 mois** dans les cas suivants :
 - mutation professionnelle ;
 - perte d'emploi ;
 - obtention d'un premier emploi ;
 - nouvel emploi après une perte d'emploi ;
 - état de santé justifiant un changement de domicile et constaté par un certificat médical ;
 - bénéficiaire du RSA ou de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ;
 - changement de logement conventionné chez le même bailleur HLM ;

La liste des villes classées en zones tendues est définie par le décret N°2013-392 du 10 mai 2013.

Un justificatif est demandé par votre direction territoriale pour bénéficiaire de la réduction du préavis.

Durant votre préavis, vous devez obligatoirement laisser libre accès à votre logement pour des visites de futurs locataires et, à défaut d'accord, celui-ci devra rester accessible entre 17 heures et 19 heures les jours ouvrés.

▶ VOS DERNIERS LOYERS



Vous devez continuer à payer votre loyer jusqu'au jour de départ effectif. S'il vous reste un solde de loyer ou de charges à payer, contactez votre direction territoriale avant votre départ pour convenir d'un plan de remboursement des sommes dues. Vous éviterez ainsi une lourde procédure de contentieux qui, au final, vous coûterait plus cher et pourrait vous être préjudiciable.

LRAR
Numéro de client : Nom, Prénom
□□□□□□/□□ Adresse

Lettre de congé

Je soussigné, Nom, Prénom résidant.....
(adresse, numéro de l'immeuble, de l'appartement, numéro de téléphone).

Donne par le présent courrier, congé de mon logement et/ou de mon parking pour le (date)

Motif de départ (si préavis réduit, justificatif à joindre) :

Ma nouvelle adresse est (adresse + numéro de téléphone) :

Fait à Le
Signature de tous les titulaires du bail

Exemple de lettre de congé



BON À SAVOIR

Vous avez peut-être droit à la prime de déménagement sous conditions.

Renseignez-vous sur www.caf.fr

LAISSEZ UN LOGEMENT EN BON ÉTAT

La visite conseil avec votre gardien

Votre logement doit être rendu en bon état. Pour éviter les mauvaises surprises, Antin Résidences vous propose une visite conseil avant la date d'état des lieux de sortie. Cette visite a pour but de vous indiquer quels travaux de réparation, d'entretien ou de nettoyage vous seraient facturés à la sortie si vous ne les réalisez pas vous-même d'ici là.

Pour plus d'informations, consultez le guide "Qui paie quoi dans votre logement ?"

NOTRE DERNIÈRE RENCONTRE : L'ÉTAT DES LIEUX

Avec le représentant d'Antin Résidences, vous réaliserez un état des lieux sortant contradictoire qui permettra de déterminer les éventuelles réparations à votre charge.

Le cas échéant, vous pouvez vous faire représenter par un tiers muni d'une lettre lui donnant pouvoir et d'une pièce d'identité.



LE JOUR DE VOTRE DÉPART

Vous devez remettre à Antin Résidences :

- les clés du logement et de la boîte aux lettres,
- les clés ou badges d'accès à la résidence et au parking,
- la clé de la cave.

**** Antin Résidences
Direction Territoriale Est IDF
33 rue DeFrance
94307 VINCENNES
TELEPHONE 0 811 808 808



Antin Résidences (ARC)
N° AVIS
REFERENCE 000000 00
MONTANT 787,02-
ENTREE LE : 1/07/89
SORTIE LE : 1/01/16

Rés. du Bicentenaire N°017
1 rue du Général de Gaulle
78000 LOGNES

MME DUPONT Frédérique
1 rue du Général de Gaulle
78000 LOGNES

AVIS DE LIQUIDATION du 4/03/16

REFERENCE 000000 00

PAGE 001/FIN

NATURE OPERATION	MONTANT HORS TAXE	TAXE	MONTANT TAXE	MONTANT T.T.C EN EUROS
31/12/15 Solde précédent				26,48
12/02/ Prélèvement locat. au 12				26,48-
Logement 025714 1/01/14 au 31/12/14				
Charges Eau froide	26,52-			26,52-
Charges Eau chaude	178,32-			178,32-
TOTAL Logement				****204,84-
Logement 025714 1/01/15 au 31/12/15				
Charges Eau froide	14,30			14,30
Charges Eau chaude	95,37-			95,37-
TOTAL Logement				****81,07-
Logement 025714 1/02/16 au 29/02/16				
D. de Garantie. logt 1 ms	435,70-			435,70-
Parking 025927 1/02/16 au 29/02/16				
Dépôt de G. Stn 1 mois	65,41-			65,41-
Echéance				****787,02-
Nous vous devons				787,02-

Société Anonyme d'Habitations à loyer modéré au capital de 29.595.552 euros
59 rue de Provence 75439 PARIS Cedex - Tel 01 49 95 37 37 - Fax 01 49 95 27 01 RCS Créteil 692 002 660

Besoin d'une autre information?

Nos 6 livrets thématiques sont à votre disposition



BIENVENUE CHEZ VOUS !



SAVOIR CE QUE VOUS PAYEZ



ENTREtenir VOTRE LOGEMENT



BIEN VIVRE ENSEMBLE AU QUOTIDIEN



FAIRE FACE A UN SINISTRE



PREPARER SEREINEMENT VOTRE DEPART

SERVICE CLIENT

0 809 54 09 09

Service gratuit
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00

www.antin-residences.fr

Antin Résidences, une Entreprise Sociale pour l'Habitat
du Groupe Arcade-VYV

